Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026043_DEL-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 1ER AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-043

Le mercredi 1er avril 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TÉBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, M. MANGELINCK, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme LAYEC, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, M. DAUGAN, M. L'HOSTIS, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusé : Mme YVET (pouvoir à M. LESNÉ), Mme MACIÉ (pouvoir à M. DENIS) et Mme GUENÉ (pouvoir à Mme LIVIER MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 26.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES DE LA SPLA TERRITOIRES PUBLICS

Rapporteur : **M. LESNÉ**

La commune de Le Rheu est actionnaire de la SPLA Territoires Publics mais elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale de la société Territoires Publics.

Vu l'article L.1524-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de commerce

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (22 voix « Pour » et 7 Abstentions) :

- désigne M. Bruno LESNÉ pour assurer la représentation de la commune de Le Rheu au sein de l'assemblée spéciale de la SPLA Territoires Publics
- autorise M. Bruno LESNÉ à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration de la SPLA Territoires Publics ou celle de censeur.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260401-2026043_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650

Bruno LESNÉ